

Designer en architecture d'intérieur

RNCP36446 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	233n
Formacode(s)	45019, 45015, 45040
Code(s) ROME	F1102, B1301
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/06/2022
Date d'échéance	01/06/2024

Certificateur(s)

ATELIER HOURDE-ARTECHNIQUES · SIRET : 31634289800020

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'exercice du métier de designer en architecture d'intérieur requiert à la fois des compétences techniques et créatives et implique un haut degré de responsabilité et d'autonomie. Amené à évoluer dans des environnements différents, tels que des espaces publics ou privés, d'habitat et de cadre de vie, du tertiaire, les lieux culturels événementiels, théâtraux, scéniques, audiovisuels, cinématographiques ou d'exposition, l'architecte d'intérieur-designer d'espace doit pouvoir s'adapter aux contraintes et aux nécessités des espaces qu'il aménage.

Forte de son positionnement en faveur de la diversité des projets, la certification de l'ECOLE HOURDÉ-ESAT prépare les futurs designers en architecture d'intérieur aux défis qui les attendent sur le marché du travail. Analyse d'un projet d'architecture intérieure / d'aménagement d'espace Conceptualisation d'un avant-projet d'architecture intérieure / d'aménagement d'espace Pilotage de la réalisation d'un projet d'architecture intérieure / d'aménagement d'espace Développement d'une activité de designer en architecture d'intérieur.

ACTIVITÉS VISÉES

Qualification de la demande

Réalisation de l'état des lieux

Intégration de la réglementation au projet d'architecture intérieure

Conceptualisation d'un avant-projet d'architecture intérieure

Réalisation d'un Avant-Projet Définitif (APD)6 et présentation au maître d'oeuvre

Constitution du dossier « Marché de Travaux »

Conduite de chantier

Direction de l'entreprise

Veille stratégique et formation continue du designer en architecture d'intérieure

Promotion de l'activité d'architecte d'intérieur

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Recueillir les attentes du maître d'ouvrage par un entretien préalable en distinguant son statut (appel d'offre public ou privé), son enveloppe budgétaire et en identifiant la vocation de l'espace à aménager ainsi que le public cible, pour délimiter les contours du projet.

Réaliser une étude du contexte du projet afin de le cadrer dans son environnement physique, économique et social, en rassemblant les informations relatives au bâti, à son histoire, à son usage et sa fonction et en les analysant au prisme des besoins exprimés.

Effectuer les relevés techniques du site en prenant les côtes générales avec des outils de mesure adaptés, en recensant les équipements techniques existants, en identifiant les contraintes du cadre bâti et son orientation afin d'en dégager les potentialités spatiales.

Représenter visuellement le lieu à travers des photographies et/ou des croquis des éléments existants afin de rassembler les informations nécessaires à la constitution du cahier des charges.

Piloter la consultation des bureaux techniques d'études auprès des professionnels compétents pour établir l'audit de prévention des risques techniques afin de s'assurer de la faisabilité du projet et de la sécurité des personnes.

Constituer le dossier d'autorisation administrative en rassemblant le permis de construire, la déclaration préalable, les déclarations, si nécessaire, auprès des bâtiments de France et en s'assurant auprès des collectivités territoriales d'avoir une information administrative actualisée afin de l'intégrer au cahier des charges.

Matérialiser le projet en produisant des éléments dessinés et construits (plans 2D et maquettes) en phase avec les besoins du client et impératifs du projet en intégrant les contraintes relevées dans le cahier des charges afin d'aider le maître d'ouvrage à faire des choix.

Intégrer au projet la réglementation en matière d'accessibilité, en respectant le principe du droit à compensation du handicap et l'obligation de solidarité de la société envers les personnes en situation de handicap, afin de proposer un projet visant l'objectif d'accessibilité conforme à la réglementation en vigueur.

Proposer au client une pré-sélection de matériaux et de mobiliers avec fournisseurs potentiels choisis en fonction de critères précis pour délimiter les principes esthétiques du projet.

Concevoir les éléments techniques détaillés du projet d'architecture intérieure, telles que des animations 3D du lieu, en utilisant les outils et logiciels adéquats afin de permettre au client de se projeter et de se repérer dans le projet.

Constituer un cahier de tendances reprenant les matériaux et mobiliers validés en amont par le client en sélectionnant des fournisseurs selon des critères de localisation et d'impact environnemental afin d'acter les choix du client pour la phase finale du projet.

Établir l'enveloppe budgétaire prévisionnelle par un tableau estimatif des principaux postes : gros-œuvre, viabilisation, décoration, mobilier afin d'estimer le prix global du projet.

Présenter l'avant-projet définitif au maître d'ouvrage pour validation en expliquant et en défendant les choix opérés au moyen des documents détaillés ainsi qu'en permettant au maître d'ouvrage de comprendre les principes volumétriques, de circulation, d'accès tout public et de perspectives afin de lui permettre de faire un choix éclairé.

Constituer le Dossier de Consultation des Entreprises en une somme de documents (état des lieux annoté, plans et description du projet par corps d'état, proposition de retro-planning, cahier des clauses techniques particulières) pour permettre aux entreprises interrogées de fournir une réponse et un chiffrage précis, en toute connaissance de cause.

Analyser les offres d'entreprises de travaux pour le compte du maître d'ouvrage en les comparant sur les plans techniques et tarifaires et en mobilisant ses connaissances du secteur pour assister le maître d'ouvrage dans leur sélection.

Coordonner les missions des différents corps de métier en ordre de passage réglé par un retro-planning anticipant la chronologie du chantier pour un bon séquençage des interventions et un jalonnement par des réunions de chantier programmées.

Opérer un suivi précis de l'exécution des travaux en rédigeant des comptes-rendus des réunions et visites de chantier pour effectuer des contrôles de conformité avec les clauses techniques et les délais prévus.

Évaluer les prestations réalisées par chaque entreprise en rédigeant des procès-verbaux de réception des travaux, assortis de réserve(s) le cas échéant, pour récapituler les conditions de la fin du chantier et acter une date de réception des travaux, point de départ officiel de la garantie décennale et de la garantie de parfait achèvement des travaux.

Piloter la gestion administrative et financière de l'agence ou cabinet pour garantir sa rentabilité et sa viabilité en choisissant un statut juridique en adéquation avec son modèle économique en veillant au respect de l'équilibre financier.

Rédiger des documents contractuels en utilisant les modèles conformes pour entériner une relation commerciale avec le client, les fournisseurs ou les entreprises et pour se prémunir contre tout vice de forme.

Protéger juridiquement - sa pratique professionnelle en souscrivant les bonnes assurances - ses créations en s'appuyant sur le droit des dessins et modèles, les droits d'auteur et de la propriété intellectuelle, pour assurer la pérennité de son activité.

Opérer une veille réglementaire et technique en consultant régulièrement le cadre légal général applicable à l'activité d'architecture intérieure et en s'appuyant sur relais professionnels pour garantir la conformité des projets.

Organiser sa montée en compétences technique, numérique et en innovation en consultant les sites internet et la presse spécialisée, en visitant les salons et les expositions français et internationaux, et en identifiant, le cas échéant,

ses besoins en formation spécifiques afin de se maintenir à l'avant-garde de sa pratique professionnelle.

Élaborer les supports de communication de son activité d'architecte d'intérieur ciblant : - Les clients potentiels en rendant visible son savoir-faire par divers supports (site internet, publicité et réseau sociaux) - Les clients actuels en analysant les retours et en développant une relation clientèle visant la fidélisation pour pérenniser l'activité et bâtir une notoriété.

Développer un réseau de partenaires professionnels et prescripteurs en faisant partie d'annuaires d'alumni, d'associations professionnelles et en se constituant un portefeuille de prestataires et fournisseurs de confiance et de qualité afin de gagner en visibilité professionnelle.

Blocs de compétences

RNCP36446BC01 — Constituer le cahier des charges d'un projet d'architecture intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

Recueillir les attentes du maître d'ouvrage en termes d'aménagement d'espace

Réaliser une étude du contexte du projet, le cadrer dans son environnement physique, économique et social.

Effectuer les relevés techniques du site et en analyser les potentialités spatiales

Représenter visuellement le lieu sous forme de croquis et photos

Piloter la consultation des bureaux techniques d'études pour s'assurer de la faisabilité du projet

Constituer le dossier d'autorisation administrative

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle

Soutenance orale

RNCP36446BC02 — Conceptualiser un avant-projet d'architecture intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

Matérialiser le projet en produisant des éléments dessinés et construits (plans 2D et maquettes)

Proposer au client une pré-sélection de matériaux et mobiliers, délimiter les principes esthétiques

Concevoir les éléments techniques détaillés du projet d'architecture intérieure

Constituer un cahier de tendances

Établir l'enveloppe budgétaire prévisionnelle

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle

Soutenance orale

RNCP36446BC03 — Piloter la conduite opérationnelle d'un projet d'architecture intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

Constituer le Dossier de Consultation des Entreprises

Analyser les offres d'entreprises de travaux

Coordonner les missions des différents corps de métier en ordre de passage réglé par un rétroplanning

Opérer un suivi précis de l'exécution des travaux

Évaluer les prestations réalisées par chaque entreprise

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cas pratiques

Présentation orale

Production écrite

Étude de cas

Interrogation orale

RNCP36446BC04 — Gérer et développer son activité d'Architecte d'intérieur

LISTE DE COMPÉTENCES

Piloter la gestion administrative et financière de l'agence ou du cabinet

Rédiger des documents contractuels

Protéger juridiquement sa pratique professionnelle et ses créations

Opérer une veille réglementaire et technique

Organiser sa montée en compétences technique, numérique et en innovation
Élaborer les supports de communication de son activité d'architecte d'intérieur
Développer un réseau de partenaires professionnels et prescripteurs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Réflexion sur la pratique professionnelle
Présentation orale
Production écrite
Cas pratiques
Support écrit et présentation orale

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le designer en architecture d'intérieur est appelé à intervenir dans tout type d'espace intérieur pérenne ou éphémère, privé ou public touchant la société transversalement : cadres de vie résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels.

Il peut exercer son activité en indépendant, sous forme libérale, en entreprise ou en tant que salarié au sein d'agences, cabinets ou bureaux d'études spécialisés en design d'espace, architecture intérieure ou au sein d'organismes agissant pour le compte de l'État ou d'une collectivité locale.

Les titulaires de la certification évoluent principalement dans les secteurs d'activité suivants :

Habitat

Hôtellerie - Restauration - Tourisme

Commerce - Distribution

Culture - Architecture éphémère et événementielle – Muséographie – Scénographie

Services publics (équipements administratifs, sociaux, hospitaliers, scolaires, sportifs)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Designer en architecture d'intérieur

Concepteur d'espace / Designer d'espace

Scénographe

Scénographe théâtre

Scénographe d'exposition

Chef décorateur en cinéma

Décorateur d'intérieur

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité professionnelle du designer en architecture d'intérieur s'inscrit dans la famille de la conception architecturale. Par conséquent, cette activité est régie par les lois et règlements en vigueur notamment :

La loi sur l'architecture n°77-2 du 3 janvier 1977 modifiée;

La loi relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction n°2008-561 du 17 juin 2008 codifiée aux articles 1792.4.2 et suivants et 2224 du code civil, et aux articles L-241.1 et suivants du code des assurances ;

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances dans le code de l'action sociale et des familles et l'obligation d'accessibilité dans les ERP

La loi de 1992 et codifiant les dispositions de la loi de 1957 aux articles L 111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle

Titre II du code de la Construction et de l'habitation relatif à la sécurité et protection (notamment sécurité incendie Norme NFS 61931

Règles de moralité et code des devoirs professionnels des architectes d'intérieur, si inscrit au CFAI ;

Le code des devoirs professionnels des architectes (Journal Officiel du 25 mars 1980 et rectificatif J.O. - N.C. du 21 juin 1980) s'applique à la pratique du design d'espace (architecture intérieure).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 300 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 755
Jugés difficiles à recruter	20 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour une admission en première année : un titre de niveau 4 (baccalauréat ou équivalent)

Pour une admission en quatrième année : un titre de niveau 6 (licence ou équivalent) dans le domaine de l'architecture ou de l'architecture d'intérieure

Le candidat à la certification par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) doit justifier d'au moins une année d'expérience professionnelle salariée, non-salariée ou bénévole en rapport direct avec la certification visée, et ce, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le

jury de la certification compte de 7 à 9 membres :

1 président du jury , architecte /Architecte d'Intérieur - Designer d'espace

3 à 4 professionnels seniors en architecture intérieure et design d'espace

3 à 4 professionnels expérimentés en architecture intérieure et design d'espace

COMPOSITION DU JURY — VAE

1 membre de la certification,

1 architecte d'intérieur -Designer d'Espace, en qualité d'employeur ou d'auto entrepreneur / libérale

1 salarié travaillant dans le secteur de l'architecture intérieure / aménagement d'espace

Base légale

Date de décision	01/06/2022
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/06/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	21	0	100 %	—
2019	16	0	100 %	58 %
2018	12	0	100 %	63 %
2017	27	0	100 %	71 %
2016	35	0	93 %	69 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP27793

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39124

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36446/>